



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25033961

De l'entité juridique à l'acte instrumenté

01

Proche Greffe

N° d'entreprise : **0406 909 258**

Nom

(en entier) : **ETABLISSEMENTS MARCEL COLLIGNON**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Tronquoy 25 à 5380 Fernelmont**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire

Extrait de la délibération de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2023 :

« Sur proposition de l'organe d'administration, l'assemblée générale approuve à l'unanimité la nomination de la société à responsabilité limitée « CHRISTOPHE REMON & CO » en qualité de commissaire pour un terme de trois ans (exercice comptable 2023, 2024 et 2025) expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025. Cette dernière société a désigné Monsieur Christophe REMON, Réviseur d'Entreprises pour la représenter dans l'exécution de ce mandat.

Les émoluments du commissaire sont fixés à 6.250 € hors TVA, débours et cotisations dues à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments feront l'objet d'une indexation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation. »

Florence BOTTACIN
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).